



Lycée Augustin Fresnel

Mobilité internationale en BTS

Commerce international

Nos étudiants de BTS commerce international doivent réaliser 14 à 16 semaines de stage dont 10 semaines dans un pays étranger. Ce stage à l'étranger offre l'opportunité de mettre en pratique sur une durée longue des connaissances acquises lors de la formation mais aussi d'acquérir des compétences professionnelles nouvelles, valorisables dans un CV ou dans un premier emploi.

La découverte d'une nouvelle culture, l'apprentissage d'une langue étrangère, une nouvelle forme d'autonomie dans un environnement différent est une expérience hors du commun mais il peut parfois aussi être facteur d'angoisses : logement, stage, financements, etc. Nous sommes persuadés que leur apporter du soutien financier est indispensable pour leur permettre d'aborder sereinement ce séjour à l'étranger et réussir leurs études. **Comment financer sa mobilité ?**

Les bourses Erasmus +

Rejoindre la Charte de l'enseignement supérieur du programme Erasmus+ était un axe de déploiement de notre stratégie d'ouvrir davantage le lycée sur son environnement et favoriser les contacts avec l'étranger.

Qui peut demander un financement Erasmus + ?

Tous les étudiants inscrits en 1ère année de BTS commerce international peuvent solliciter cette bourse sans conditions de ressources. La sélection des étudiants participants au programme Erasmus + sera uniquement basée sur les critères objectifs suivants :

- Absentéisme – Assiduité
- Motivation et Implication dans le projet de mobilité
- Résultats scolaires (niveau et progression)
- Comportement et savoir-être (Avis du conseil de classe)

Nous étudierons particulièrement les demandes des étudiants n'ayant pas auparavant réalisé de séjours à l'étranger pour des raisons financières ou autres.

Où devra se dérouler le stage ?

Prioritairement dans les pays de l'UE (Le Royaume-Uni n'est plus dans l'UE) et quelques pays partenaires (Islande, Macédoine du Nord, Norvège, Serbie, Turquie et le Lichtenstein).

Combien ?

TABLEAU INDICATIF DES MONTANTS MENSUELS ERASMUS SELON LES GROUPES DE PAYS

	Montant mensuel	Etudiant ayant moins d'opportunités*
Groupe 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède + pays de la zone 14 (Îles Féroé, Suisse)	560 €	810 €
Groupe 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal + pays de la zone 13 (Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin)	510 €	760 €
Groupe 3 : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République de Macédoine du Nord, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	450 €	700 €

* handicap, habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR), habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville, boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7, appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€

Le versement d'une prime « Voyage vert » forfaitaire de 50 € est prévu pour les trajets en covoiturage, bus ou train de et vers le lieu de stage.

Comment ?

Si l'étudiant souhaite obtenir une bourse Erasmus pour un stage à l'étranger de 10 semaines à l'étranger, il doit en faire la demande auprès des enseignants référents.

Quand a lieu le versement de l'aide ?

Dans un délai de 30 jours calendaires suivant la signature du contrat de convention de mobilité par les parties, ou après réception de la confirmation d'arrivée, et au plus tard à la date de début de la mobilité, un préfinancement devra être versé au participant représentant de 80%. Le solde est versé au retour de l'étudiant et après accomplissement de formalités.

Informations complémentaires

- Les documents suivants devront parvenir aux responsables des relations internationales de l'établissement : La convention de stage, Le contrat de mobilité, l'attestation de stage et l'attestation de présence Erasmus+.
- Le participant doit suivre et passer deux tests de langue en ligne dans la langue de travail de la mobilité (avant et après la période de mobilité). L'évaluation linguistique en ligne avant le départ est un prérequis à la mobilité.
- Le participant devra compléter et soumettre un rapport en ligne après sa période de mobilité, dans un délai de 30 jours calendaires suivant la réception de la notification l'invitant à le faire.

Autre possibilité : Pass Monde « études supérieures »

La Région Normandie soutient la mobilité internationale avec le dispositif Pass Monde, au profit des apprenants (lycéens, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, ...) dans le cadre de leur cursus de formation et plus généralement au profit des jeunes normands dans le cadre de projets personnels de mobilité.

Cette bourse est soumise à des **conditions de ressources**. Elle peut être sollicitée deux fois maximum tout au long du cursus dans la limite des 26 semaines mobilisables. L'apprenant doit disposer d'un domicile fiscal d'imposition sur les revenus en Normandie. Le montant de la bourse Pass Monde alloué par la Région Normandie est calculé en fonction du nombre de semaine et du pays de mobilité.

- Un forfait départ de 200 à 400 € selon la destination
200 € pour les mobilités réalisées dans les pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kazakhstan, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Moldavie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni y compris Iles Anglo Normandes, Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Vatican, Algérie, Lybie, Maroc et Tunisie ;
400 € pour toutes les autres destinations, à l'exclusion de la principauté de Monaco et des territoires français dont les DROM-COM * qui ne sont pas éligibles au Pass Monde : . Départements-Régions d'Outre-Mer (DROM) : la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion et Mayotte . Collectivités d'Outre-Mer (COM) : Wallis et Futuna, la Polynésie française, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon.
- 40€ par semaine de mobilité

L'instruction des demandes de l'aide régionale se fait en ligne sur le site <https://atouts.normandie.fr>.

L'aide régionale sera versée en une seule fois par virement bancaire à l'issue de l'instruction et de la validation du dossier complet et éligible.

Contacts

Enseignants référents :

caroline.ehrhart@ac-normandie.fr

issa.soormally@ac-normandie.fr

Lycée Augustin Fresnel : ce.0140014p@ac-normandie.fr